

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 7 décembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	: 14
En exercice	: 14
Nombre de présents	: 12
Qui ont pris part à la délibération	: 14

Date de convocation :
1^{er} décembre 2015

L'an deux mille quinze
et le 7 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
14 décembre 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean François PATTE-
Christelle MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET- Charlène GRABIE- Lionel
AZEMAR– Maryline JAMIN – David VALETTE – Lionel AZEMAR- Christèle
JACKIEWICZ – Vincent ROUILLET- Edgard PAYRASTRE

Excusés : Florence SIORAT- -Sandrine RAMES

Procurations : Sandrine RAMES a donné procuration à Nathalie FRIQUART –
Florence SIORAT a donné procuration à Edgard PAYRASTRE

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire

Le procès-verbal du conseil du 9 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire annonce le report de la délibération concernant la convention ALAE-ALSH à 2016.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015-46- OBJET : Indemnité spéciale de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Madame le Maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveurs des Communes.

Cette indemnité de conseil fait l'objet d'une révision annuelle compte tenu de son mode de calcul qui repose sur la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur laquelle est appliqué un tarif dégressif par tranche.

Ce tarif est prévu à l'article 4 de l'arrêté précité.

Sachant que Monsieur Philippe HABONNEL occupe ce poste depuis le 1^{er} septembre 2015, il conviendrait de lui allouer cette indemnité de conseil.

Le Conseil Municipal, considérant que Monsieur Philippe HABONNEL, Receveur de la commune participe à l'information indispensable, assure toutes prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable :

- Décide de lui allouer l'indemnité de conseil précisée à l'article 4, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2015 et les exercices suivants, après vérification des éléments de calcul qui seront annexés au mandat de paiement.
- Décide l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6225 du budget considéré.

N° 2015-47- OBJET : Décision modificative numéro 2

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants en section de fonctionnement et d'investissement : L'augmentation de crédit au compte D 2135 permettra de financer l'achat de panneaux de signalisation nécessaire à la sécurisation de la voirie.

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2135 : Instal. Gén. Agenc. Aména. co (opération 192)		795.00 €
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles		795.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info. (opération 195)	795.00 €	
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles	795.00 €	
TOTAL	795.00 €	795.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

N° 2015-48- OBJET : Travaux de terrassement au cimetière

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux au cimetière afin de mettre fin aux problèmes d'inondation récurrent. Un décapage est prévu avec nivellement des terres afin d'inverser la pente vers l'extérieur des murs.

Après avoir étudié plusieurs propositions, il a été retenu les montants de **1 050.00 € HT** et **1 260.20 € TTC** de la société Gilbert CHAMAYOU pour effectuer les travaux. Une demande de subvention aura lieu auprès du département.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis proposé par Madame le Maire.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les travaux.

N° 2015-49- OBJET : Rétrocession à la commune de parcelles au lotissement Les balcons Du Touron

Madame le Maire expose aux conseillers la demande de la société Création Foncière en date du 13 novembre 2015, relative à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement Les Balcons Du Touron : Parcelles cadastrées ZI 198 – ZI 199 – ZI 212 – ZI 220 – ZI 221 – ZI 222 – ZI 224 – ZI 238 – ZI 242 – ZI 243 – ZI 244 – ZI 245

Elle rappelle que le conseil municipal avait donné exceptionnellement son accord pour une reprise immédiate des voiries et espaces verts à l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement. Ceci, en particulier pour faciliter le raccordement des riverains au réseau d'assainissement collectif. Il a cependant été précisé que, comme pour les autres lotissements, l'entretien des espaces verts resterait à la charge des co-lotissés pendant une durée minimum de 10 ans.

Les parcelles seront intégrées au domaine public communal.
La rétrocession de ces parcelles se fera au tarif d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'Autoriser Madame le Maire à faire l'acquisition des parcelles énumérées ci-dessus pour la somme d'un euro symbolique.
- D'Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession.

N° 2015-50- OBJET : Etude préalable au marché d'accessibilité handicapé Ad'Ap

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité sur la commune (Ad'AP), il convient d'effectuer une étude préalable afin d'évaluer les besoins nécessaires en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et de la voirie. Cette étude permettra d'évaluer précisément les besoins et facilitera également la rédaction des documents constituant le dossier de consultation du marché à procédure adaptée, qui sera élaboré en 2016.

Trois cabinets d'audit ont été approchés afin de mener à bien le diagnostic. Après étude, Madame le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise SOCOTEC pour les montants **2 450 € HT** soit **2 940 € TTC**.

Une subvention sera sollicitée auprès de la région pour l'ensemble de la procédure d'élaboration du marché Ad'Ap (étude et marché).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de la société SOCOTEC proposé par Madame le Maire.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'étude.

N° 2015-51- OBJET : Avis sur le projet de fusion Communauté de Communes Cœur Lauragais-Colausud-Cap Lauragais

Madame le Maire fait part de son avis sur le projet de fusion des 3 Communautés de Communes : Cœur Lauragais, Colausud et Cap Lauragais.

1 – Incertitude sur la simplification dans l'exercice des compétences.

1. Commission Action Sociale

- **Aujourd'hui** : une gestion des crèches et MARPA utilisées par les habitants de Cœur Lauragais
- **Demain** : une gestion d'infrastructures sociales très éloignées des usagers.
 - Création et gestion de structures d'accueil pour la petite enfance :
 - la gestion des structures d'accueil de la petite enfance doit respecter la réalité d'utilisation des usagers. Les habitants de St Pierre de Lages ne se sentiront pas concernés par les crèches de Nailloux, situées à 35 kms de leur domicile.
 - Pour les autres actions (coordination et développement de l'aide à domicile, gestion MARPA...) tout comme pour la petite enfance, la preuve n'est pas faite d'une simplification, voire d'économies du fait de la gestion sur un territoire plus grand.

2. Commission Urbanisme :

- **Aujourd'hui** : une gestion de terrain en cohérence avec une vision de territoire qui dépasse celui de la fusion prévue.
- **Demain** : un PLU intercommunal éloigné de la vision de terrain
 - Les élus sont très attachés à la gestion de leur PLU qui reste une gestion liée à la connaissance du terrain. Cette gestion n'empêche pas, bien au contraire, une gestion de territoire à travers notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) auquel nous adhérons. Le découpage des Communautés de Communes tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas une entrave à une vision de territoire sur le bassin Lauragais. Le territoire du SCOT est d'ailleurs beaucoup plus vaste que celui de la fusion envisagée. De même, le projet de développement global du Pays Lauragais au travers de la contractualisation de pays est travaillé de façon collaborative au-delà des limites de Cœur Lauragais.

3. Commission Environnement-Voirie-Rivière

- **Aujourd'hui** : adhésion à des syndicats mutualisés pour la gestion des déchets (SIPOM) et des cours d'eau (Hers Girou)
- **Demain** : changement de syndicat ? pour quelle simplification ?
 - Travaux de voirie d'intérêt communautaire : investissement et fonctionnement : quel sera l'intérêt d'une gestion d'un pool routier élargie ?
 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés : aujourd'hui les communes adhèrent au SIPOM via Cœur Lauragais : regroupement de 71 communes, 3 Communautés de Communes qui ne sont pas celles prévues dans la fusion. Allons-nous devoir changer ? Quelle simplification ?
 - Entretien des cours d'eau : Cœur Lauragais a délégué sa compétence au syndicat Hers Girou Quelle simplification envisageons-nous dans le cadre de la fusion ?

4. Commission Assainissement

- **Aujourd'hui** : un SPANC qui fonctionne de façon cohérente au sein de Cœur Lauragais, une majorité de communes a déjà délégué sa compétence assainissement collectif au SMEA.
- **Demain** : une gestion intercommunale de l'assainissement non collectif et collectif. Pas de réel changement sur l'assainissement collectif. Economie ?
 - Remarque : la commune de St Pierre de Lages a délégué sa compétence Assainissement collectif au SMEA en 2012. Le coût moyen du m3 assaini a immédiatement grimpé de 1,06€ à 1,66 € sans aucun investissement structurel de la part du SMEA ; soit une augmentation de 37% par rapport à une gestion autonome. La preuve n'est pas vraiment faite d'une économie par la mutualisation.

5. Commission Economie-Aménagement de l'espace

- **Aujourd'hui** : un programme de gestion des zones d'activités : industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique de proximité.
- **Demain** : compétence obligatoire : mais nous l'avons déjà.
 - Peut-on espérer une augmentation des aides financières avec la fusion ? Pour l'instant pas de visibilité.

2 – La fusion donnerait lieu à la création d'une **intercommunalité constituée de 58 communes et de 37 000 habitants**, engendrant inévitablement une **perte de proximité** ainsi que des difficultés probables, liées à la gestion d'un très vaste territoire.

- **Aujourd'hui** : les échanges sont encore possible dans un conseil communautaire constitué de 27 communes. Le siège de la Communauté de Communes se situe à distance acceptable des communes membres.
- **Demain** : Où se situera le siège de la nouvelle intercommunalité ? Comment fonctionnerons-nous avec 84 délégués ? le risque de démobilité des élus est fort.

3 – La Communauté de Communes Cœur Lauragais est issue de ce qui peut être assimilé à une **fusion opérée en 2014**. En effet, à cette date avec l'arrivée de Caraman, Lanta, St Foy d'Aigrefeuille, St Pierre de Lages et Vallesvilles, la population de Cœur Lauragais a doublé. Cette instance n'a pas eu le temps d'assimiler les statuts et son mode de fonctionnement et il faut déjà changer de périmètre avant même d'avoir pu passer en mode projet.

4 - Cœur Lauragais a déjà dans les faits atteint le seuil des **15000 habitants**, puisque les effectifs annoncés (14588 habitants) sont basés sur les recensements 2012. Depuis, les populations ont augmenté dans toutes les communes.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire souhaite émettre un avis défavorable au projet de fusion.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité de 11 voix pour et 3 abstentions :

➤ D'émettre un avis défavorable au projet de fusion des Communautés de Communes de Cœur Lauragais, Coloursud, et Cap Lauragais

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

► Cimetière

En dehors des futurs travaux de terrassement prévus par la délibération, un projet de mise en place d'un columbarium est à l'ordre du jour. Une discussion a eu lieu concernant la forme de ce dernier. L'idée d'un jardin du souvenir au sein du cimetière a également été évoquée, cependant le projet ne sera étudié que si des demandes sont formulées.

► Commission entretien des bâtiments et des espaces verts

Par délibération en date de ce jour, la commune a repris les voiries et espaces verts sur le lotissement des Balcons Du Touron. Des lampadaires restant allumés la journée, ont été signalés dans ce même lotissement ; la municipalité se rapprochera du SDEHG afin de mettre un terme au problème.

Mme le Maire propose de reprendre également les voiries et espaces verts du lotissement des Pyrénées. L'équipe technique n'est aujourd'hui pas dimensionnée pour en assurer l'entretien. La commune pourra cependant financer cet entretien via un prestataire. La butte située entre le piétonnier et la départementale pourrait être cédée au département, afin que ce dernier en assure l'entretien.

→ Projet salle des fêtes :

Un questionnaire destiné aux responsables d'associations est actuellement en cours d'élaboration. Les réponses permettront à la municipalité de recueillir l'opinion des associations qui sont les principales utilisatrices de la salle. Les recommandations proposées par les associations seront prises en compte dans le projet de restauration qui sera discuté auprès du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La commission sécurité (SDIS + Gendarmerie) a donné un avis favorable à l'accueil du public dans la salle des fêtes. La capacité d'accueil est fixée à 125 personnes. De nombreux travaux ont été réalisés depuis la dernière visite de la commission sécurité tels que : le nettoyage et rangement de la cuisine par les élus en début de mandat, la mise aux normes des indications des issues de secours, le contrôle des installations électriques. L'installation d'un téléphone d'urgence est en cours.

→ Travaux école :

Mme Martinez Minati rappelle que les tuiles de l'école présentent un défaut et sont poreuses. Les négociations avec les entrepreneurs lui ont permis d'obtenir le remplacement de toutes les tuiles ; la mise en place étant à la charge de la commune. La municipalité a reçu un premier devis concernant le remplacement de la toiture de l'école, d'autres devis seront étudiés par la suite. L'idée de panneaux photovoltaïques a été évoquée.

Les travaux concernant le parking de l'école sont à l'étude. La municipalité envisage d'enlever la haie afin de gagner en profondeur ; l'espace de recul des voitures étant actuellement très limité. Les deux lampadaires implantés dans la haie pourraient être déplacés au niveau de la clôture de l'école. La question de l'orientation des places a également été soulevée (droite ou en épis).

Pour des raisons d'hygiène, les poubelles de l'école devront avoir leur propre local, il faudra cependant en déterminer l'emplacement.

Les travaux concernant le parking entreront dans un projet « global » de réaménagement des déplacements sur la commune. Ce projet sera élaboré avec le cabinet d'étude en charge de la révision du PLU.

→ Voirie :

La terre des fossés communaux a été évacuée et stockée à proximité de l'église.

→ Agents techniques :

Le renouvellement des 2 contrats aidés du service technique, obtenus auprès de Pôle Emploi, a été validé par le Conseil, pour une durée de 6 mois.

► **Commission aux affaires scolaires**

Le départ d'un agent communal au 1^{er} février 2016 va nécessiter une réorganisation du service scolaire, notamment au niveau de l'animation et de la restauration. La municipalité s'oriente vers le transfert de la mission d'animation exercée par l'agent communal vers son prestataire Léo Lagrange. Les tâches de ménage et service cantine devraient être redistribuées aux agents actuellement en place. Un contrat aidé sur une durée de 1 an pourrait également être recruté par la municipalité. Mme Le Maire et M Perret attendent des estimations budgétaires de Léo Lagrange afin de prendre une décision définitive.

► **Commission urbanisme**

Une stagiaire sera recrutée à compter du 15 mars 2016, afin de travailler sur la mise à jour du cadastre, ainsi que pour déterminer et reclasser les parcelles du Domaine privé communal vers le Domaine public.

→ Révision PLU :

Une relecture du projet de révision du PLU a été faite avec l'Agence Technique Départementale (ATD) ce qui a conduit à quelques modifications du projet. L'appel d'offre sera publié autour des 17 et 18 décembre avec une date limite de réception des offres, prévue au 8 février 2016. Des entretiens auront lieu avec des cabinets afin d'émettre le meilleur choix possible, en adéquation avec les capacités financières de la commune.

→ Cité Jardins :

La Cité Jardins a fait une proposition de construction de logements aux Balcons du Touron. Cette proposition sera officiellement présentée en janvier 2016.

► **Critère d'évaluation des agents pour l'entretien annuel**

Des fiches de poste ont été établies et seront bientôt communiquées aux agents. Les entretiens annuels auront lieu en janvier 2016. Un compte rendu sera établi et communiqué à l'agent après l'entretien. Les critères d'évaluations ont été validés par le conseil. Ils seront envoyés au Centre de Gestion pour soumission à la Commission Administrative Paritaire.

Madame le Maire a demandé l'avis au conseil sur le montant des primes versées aux agents. Elle a rappelé qu'elle est aujourd'hui seule habilitée à décider d'une prime pouvant varier de 0 à 17% et que cette prime peut être différente pour chaque agent. A ce jour, l'usage des maires précédents était de donner une prime identique à tous les agents. Ces derniers bénéficiaient tous, de 2 primes de 13 % du montant semestriel brut, versées respectivement, en juin et décembre ; ce qui correspond à une rémunération annuelle de 13,5 mois de salaire. Madame le Maire a proposé de garder le rythme de versement des 2 primes, avec un pourcentage de part fixe de 7% mais pouvant évoluer jusqu'à 14% selon les objectifs fixés avec l'agent lors de l'entretien annuel.

D'autres propositions de réaménagement ont été faites, ce qui a amené le Conseil à organiser un vote :

De 0 % à 14 %	De 7 % à 14 %	Maintient à 13 %
3 votes	7 votes	4 votes

La proposition de Madame le Maire d'une prime pouvant varier d'un taux de 7% du montant semestriel brut jusqu'à 14 % a été retenue. Mme le Maire précise que cette décision n'est pas une délibération et qu'elle pourra être rediscutée chaque année. De plus, elle a souhaité mener les entretiens annuels avec un adjoint : M Patte pour l'équipe administrative, Mme Martinez Minati pour l'équipe technique, M Perret pour l'équipe scolaire.

► **Marché public de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics : Ad'Ap**

Cf délibération.

► **Marché de plein vent**

Un éclairage a été mis en place devant la mairie afin que les commerçants puissent travailler confortablement en fin de journée. L'éclairage est à destination plus globale des manifestations diverses des associations et contribue à la sécurisation du bâtiment.

Le bilan de l'opération de dégustation du vin nouveau est assez mitigé. Les élus regrettent un manque de participation des St Pierrins. Certains commerçants se plaignent du manque de fréquentation et à l'inverse, d'autres en sont satisfaits.

La municipalité propose plusieurs moyens d'actions en termes de communication afin de promouvoir le marché. Ont notamment été proposés la distribution de tracts dans les communes voisines, ainsi que la mise en place de jeux pour les enfants en lien avec le marché.

► **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le **19 décembre 2015 à 11H30**. On recense 38 inscrits au jour du Conseil. Les modalités d'organisation seront vues avec le cuisinier de l'école.

► **Sujets divers**

La commune aura désormais son compte Facebook qui permettra à tous les administrés adhérents à ce réseau social de suivre l'actualité liée à Saint Pierre De Lages.

Tout comme chaque année, les agents communaux se verront offrir un panier de Noël par la municipalité. Un apéritif avec le personnel sera organisé le **vendredi 8 janvier 2016 à 18H45** pour l'occasion.

Une réunion de travail sur l'élaboration du bulletin municipal aura lieu le **lundi 4 janvier 2015 à 18h**.

Le taux de participation au 1^{er} tour des élections régionales sur la commune a été de 54,90 % avec en tête de liste :

- Carole DELGA (Liste d'Union de la gauche) : 31,31 % avec 93 votes
- Dominique REYNIÉ (Liste d'Union de la droite) : 20,20 % avec 60 votes
- Louis ALIOT (Liste d Front National) : 18,52 % avec 55 votes

Le concert des Gospels organisé le vendredi 4 décembre 2015 a été un succès, le public, venu en grand nombre ainsi que le groupe, ont tous deux été très satisfaits.

75 € ont été récoltés par l'association « Voir Madagascar autrement » lors de l'organisation des cours de cuisine par Nathalie Friquart et Monique Adrianamantjato.

**La séance est levée le lundi 7 décembre à 00h35.
Le prochain conseil aura lieu le 11 janvier 2016 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2015-46- OBJET : Indemnité spéciale de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

N° 2015-47- OBJET : Décision modificative numéro 2

N° 2015-48- OBJET : Travaux de terrassement au cimetière

N° 2015-49- OBJET : Rétrocession à la commune de parcelles au lotissement Les balcons Du Touron

N° 2015-50- OBJET : Etude préalable au marché d'accessibilité handicapé Ad'Ap

N° 2015-51- OBJET : Avis sur le projet de fusion Communauté de Communes Coeur Lauragais-Coloursud-Cap Lauragais

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	ABSENT –Procuration donnée à Nathalie FRIQUART
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	ABSENT –Procuration donnée à Edgar PAYRASTRE
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	